Image not found or type unknown

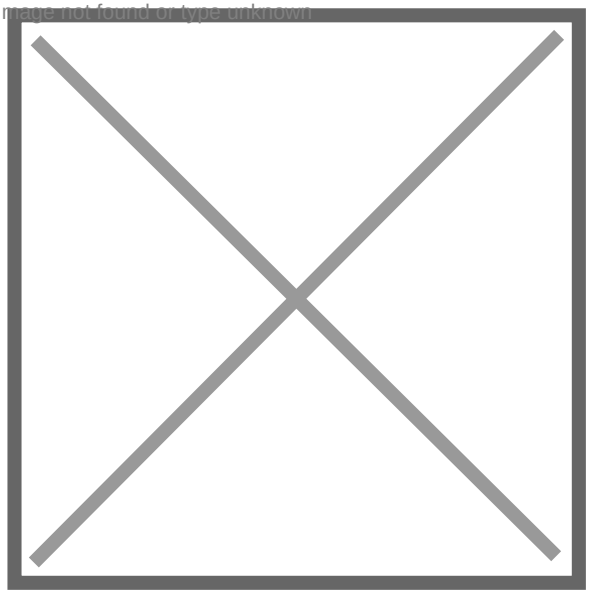

Pension alimentaire pour adulte handicapé résidant avec un parent divorcé

Par **jon13300**, le **26/06/2024** à **04:35**

Bonjour. Je verse depuis des années une pension(jugement) a mon ex femme pour notre fils qui vit avec elle. Mon fils est handicapé à 80%. Il a maintenant 21 ans. Il recoit donc l'allocation adulte handicapé. Sa mère est sa tutrice.
Est ce que je peux demander que ma pension soit versée directement sur le compte bancaire de mon fils au lieu du versement sur le compte bancaire de sa mere, comme je le fait depuis des années.
Si oui, est ce que c'est obligatoire ou sa mère peut refuser? Si elle refuse comment dois je faire pour que je puisse verser la pension sur le compte de mon fils?
Merci pour votre aide.

Par **yapasdequoi**, le **26/06/2024** à **12:11**

Bonjour,

Ce n'est pas la mère qui décide, c'est le JAF.

Vous devez lui envoyer votre demande de révision du jugement.

D'ici la nouvelle décision du JAF, le jugement en cours s'applique. Vous devez donc en attendant continuer à verser la PA à la mère.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés